

Analyse financière des entreprises de la construction en 2013

En 2013 en Corse, les entreprises employeuses de la construction génèrent un chiffre d'affaires global de 1,5 milliard d'euros. Entre 2009 et 2013, il progresse davantage qu'en France de province. Sur la période, le chiffre d'affaires médian croît en revanche moins vite qu'au niveau national. Il demeure néanmoins plus important que sur le continent. En 2013, ces entreprises dégagent un meilleur taux de marge qu'en province et une rentabilité économique similaire. Si le taux de marge est plus élevé quel que soit le sous-secteur, la rentabilité économique est supérieure dans le second œuvre et les travaux publics, et analogue dans le gros œuvre. Toutefois, depuis 2009, ces deux indicateurs se sont plus dégradés qu'ailleurs. En outre, comme celles des autres secteurs, les entreprises corses du BTP investissent davantage que leurs homologues de province. Elles présentent aussi une plus forte autonomie financière, ce qui témoigne d'une bonne santé financière.

Yannig Pons, Insee

En 2013, les entreprises mono-régionales employeuses de la construction imposées au régime réel (*methodologie*) génèrent 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en Corse. Mais l'année 2013 marque le début de l'inflexion de l'activité économique du BTP en Corse.

Le gros œuvre représente la plus grosse part du chiffre d'affaires dégagé par le secteur : 42 % contre seulement 21 % en France de province (*figure 1*). Cette surreprésentation est liée au poids important dans la région des entreprises, moins spécialisées, de travaux de maçonnerie générale. Le second œuvre occupe une part moindre dans le chiffre d'affaires qu'au niveau national.

En matière de taille, les entreprises insulaires de moins de dix salariés réalisent 49 % du chiffre d'affaires du BTP, soit 9 points de plus que leurs homologues de province. Elles sont pourtant proportionnellement aussi nombreuses que sur le continent. Leur part plus élevée dans le chiffre d'affaires tient à la fois aux entreprises de 6 à 9 salariés et à celles de 5 salariés ou moins.

La répartition régionale du chiffre d'affaires se retrouve également dans celle de l'emploi salarié, majoritaire dans le gros œuvre et les entreprises les plus grandes.

Le chiffre d'affaires global progresse plus vite qu'en province...

Entre 2009 et 2013, le chiffre d'affaires global des entreprises de la construction augmente plus vite en Corse que dans l'ensemble des régions de province (18,3 % contre 6,3 %). Cette hausse est surtout portée par les travaux publics, probablement en lien avec la deuxième tranche du plan exceptionnel d'investissement. Elle est la plus marquée dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Le second œuvre enregistre ensuite la plus forte augmentation, notamment dans les entreprises de 5 à 9 salariés.

La croissance du chiffre d'affaires n'est toutefois pas homogène sur la période. Entre

1 Les entreprises de gros œuvre et celles de moins de 10 salariés pèsent plus qu'au niveau national

Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires de la construction par sous-secteur et taille des entreprises en 2013

| Sous-secteur | Corse | | | Province |
|---------------------|--------------|--------------------|------------|------------|
| | Entreprises | Chiffre d'affaires | Poids CA | Poids CA |
| | nombre | milliers d'euros | % | % |
| Gros œuvre | 887 | 619 787 | 42 | 21 |
| Second œuvre | 881 | 435 918 | 30 | 51 |
| Travaux publics | 268 | 414 328 | 28 | 28 |
| Taille | | | | |
| 1 à 5 salariés | 1 509 | 432 765 | 29 | 26 |
| 6 à 9 salariés | 298 | 283 460 | 20 | 14 |
| 10 salariés ou plus | 229 | 753 807 | 51 | 60 |
| Ensemble | 2 036 | 1 470 033 | 100 | 100 |

Source : Insee, Fare

2009 et 2011, elle est forte dans les trois sous-secteurs, avant de s'infléchir en 2012 dans le gros œuvre et les travaux publics. L'infléchissement dans le second œuvre a lieu en 2013 (*figure 2*).

... contrairement au chiffre d'affaires médian

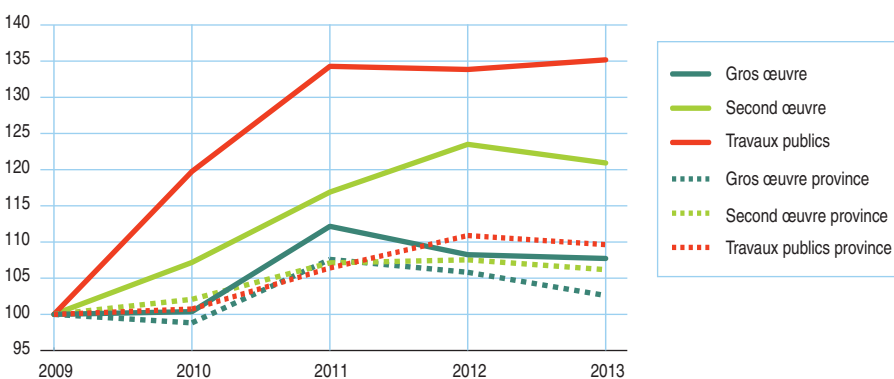
En Corse, la moitié des entreprises de la construction dégagent un chiffre d'affaires

supérieur à 294 000 euros contre 267 000 euros en province. Ce chiffre d'affaires médian croît avec la taille des entreprises. Il est de 210 000 euros pour les entreprises de 5 salariés ou moins, de 823 000 euros pour celles de 6 à 9 salariés et de 2 195 000 euros pour celles de 10 salariés ou plus. Il est légèrement plus élevé que sur le continent pour les deux catégories les plus petites mais inférieur pour celles de 10 salariés ou plus. Dans les travaux publics toutefois, il est plus

2 Hausse du chiffre d'affaires surtout dans les travaux publics et le second œuvre

Evolution du chiffre d'affaires total de la construction par sous-secteur

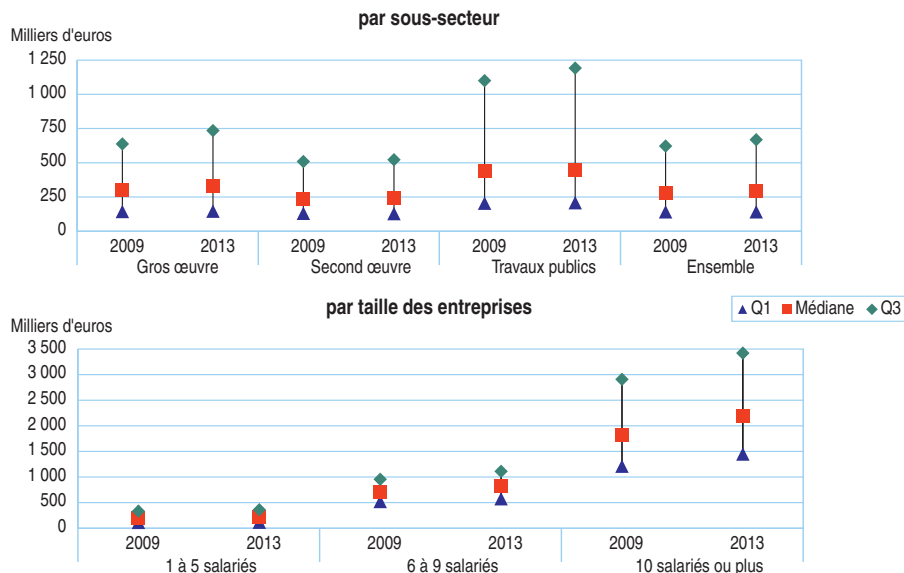
Indice base 100 en 2009



Source : Insee, Fare

3 La dispersion du chiffre d'affaires en hausse

Evolution du 1^{er} quartile, de la médiane et du 3^e quartile du chiffre d'affaires de la construction en Corse



Source : Insee, Fare

important quelle que soit la taille de l'entreprise.

Entre 2009 et 2013, le chiffre d'affaires médian du secteur progresse de 4,6 % contre 6,7 % au niveau national. Ainsi, en 2013, l'écart avec la province est moins marqué que cinq ans auparavant (+ 9,8 % contre + 12 % en 2009). Sur cette période, le chiffre d'affaires médian atteint son niveau le plus haut en 2011 et baisse ensuite. Il augmente le plus dans le gros œuvre et dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Cette évolution s'accompagne d'une hausse de la dispersion du chiffre d'affaires, notamment dans les entreprises de gros œuvre et de travaux publics ainsi que celles de 10 salariés ou plus (figure 3).

Un meilleur taux de marge qu'au niveau national en 2013

Le chiffre d'affaires constitue les recettes d'une entreprise. Une fois payés les différents achats de biens et services consommés au cours de la production, reste la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Elle mesure la richesse générée par l'activité. En 2013, le taux de valeur ajoutée, qui rapporte la valeur ajoutée au chiffre d'affaires, est plus élevé dans les entreprises employeuses du BTP que dans l'ensemble de l'économie régionale (37 % contre 29 %) et similaire à celui du secteur en France de province (36 %). Il est néanmoins supérieur à celui de province dans le gros œuvre (37 % contre 34 %) et les travaux publics (34 % contre 30 %) (figure 6).

La valeur ajoutée permet de rémunérer le

facteur travail, au travers des salaires et des charges sociales, et le facteur capital grâce à l'excédent brut d'exploitation. En Corse, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée est moins élevée qu'en province et ce, quels que soient les sous-secteurs et la taille des entreprises de la construction. En effet, les frais de personnel par salarié sont inférieurs de 7 % alors que la productivité apparente du travail n'est inférieure que de 4 %. Cette plus faible part des frais de personnel dans la valeur ajoutée permet donc de dégager un taux de marge supérieur à celui du continent (17 % contre 13 %).

Le taux de marge diminue d'autant plus que l'entreprise emploie des salariés. Il est de 23 % pour les entreprises insulaires de 5 salariés ou moins contre 13 % pour les celles de 10 salariés ou plus. En revanche, il est

assez proche d'un sous-secteur à l'autre, quoique légèrement plus faible dans le gros œuvre (figure 6). Entre 2009 et 2013, comme en province, le taux de marge enregistre un fort recul : il passe de 24 % à 17 % dans la région. C'est dans le gros œuvre que la baisse est la plus marquée.

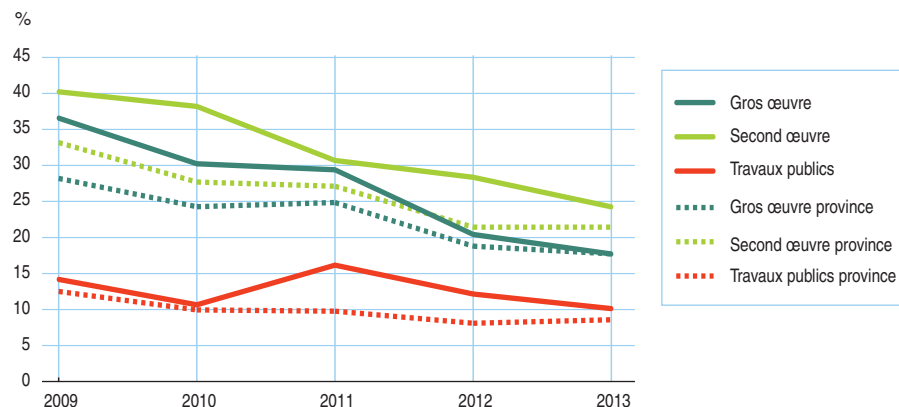
Comme sur le continent, la rentabilité économique s'est dégradée

Le taux de marge plus élevé en Corse des entreprises de la construction favorise leur rentabilité économique. En effet, la rentabilité économique mesure la capacité à dégager un bénéfice par rapport au capital d'exploitation nécessaire à l'activité. En 2013, sur l'île, elle est de 16 % dans le BTP contre 12 % dans l'ensemble de l'économie marchande. Elle est à peine supérieure à celle du secteur au niveau national. Les entreprises corses du second œuvre et des travaux publics présentent une meilleure rentabilité économique que leurs homologues de province (respectivement + 2,8 points et + 1,5 point) et celles du gros œuvre ont une rentabilité analogue (figure 6). Comme au niveau national, la rentabilité économique est plus importante dans les petites entreprises où le capital d'exploitation est plus faible. Toutefois, les travaux publics insulaires font exception car dans ce sous secteur, la rentabilité des entreprises de 6 à 9 salariés est inférieure à celle des 10 salariés ou plus.

Entre 2009 et 2013, la construction enregistre une forte baisse de rentabilité et le recul est plus marqué en Corse (- 11,9 points) que sur le continent (- 9,1 points). D'un point de vue sectoriel, la situation se dégrade davantage dans le second œuvre et le gros œuvre que dans les travaux publics (figure 4). C'est dans les plus petites

4 Dégradation de la rentabilité économique quel que soit le sous-secteur

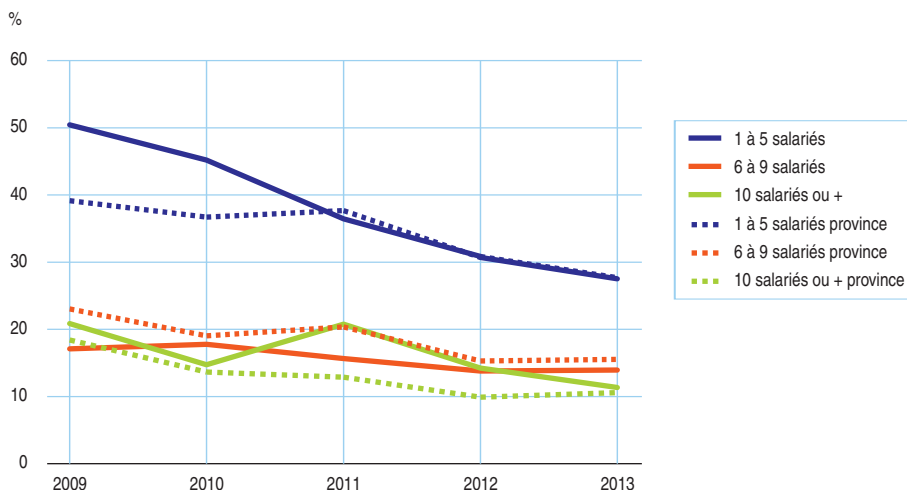
Evolution du taux de rentabilité économique de la construction par sous-secteur



Source : Insee, Fare

5 Une baisse marquée de rentabilité dans les plus petites entreprises

Evolution du taux de rentabilité économique de la construction selon la taille des entreprises



Source : Insee, Fare

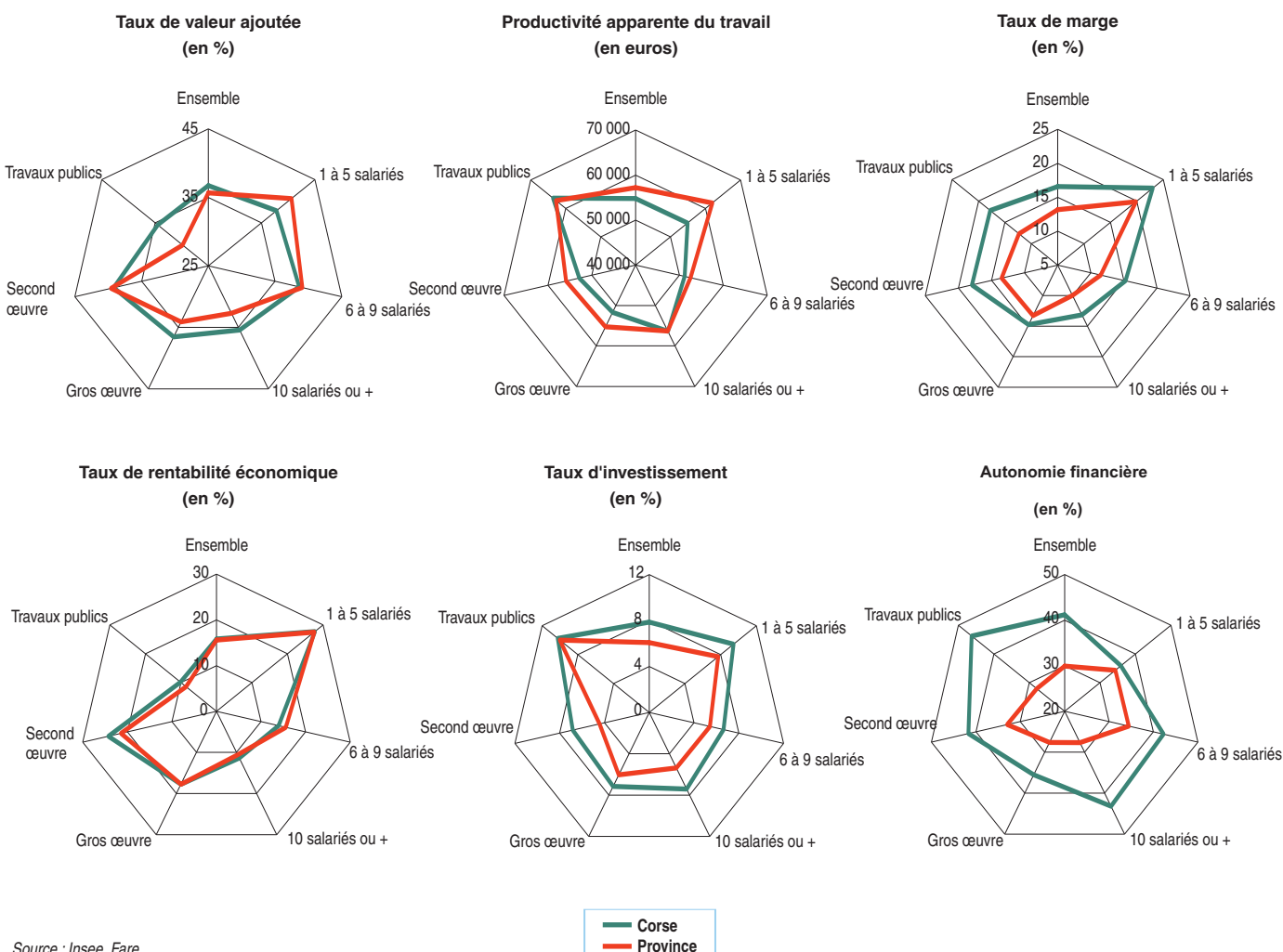
entreprises que la rentabilité diminue le plus, en Corse comme ailleurs (figure 5).

Des entreprises qui investissent...

L'investissement est un processus qui engage durablement l'entreprise. Dans un premier temps, il grève ses comptes financiers mais il lui permet d'assurer sa croissance à long terme. En 2013, les entreprises de la construction investissent davantage dans la région qu'en France de province : en moyenne 21 000 euros, soit 4 000 euros de plus. Cette moyenne cache d'importantes disparités. En effet, seule la moitié des entreprises corses dépensent plus de 3 000 euros annuels en investissement. Néanmoins, quelle que soit la taille de l'entreprise, les montants moyen et médian des investissements sont plus élevés en Corse.

Dans la région, les entreprises de la construction consacrent pour investir une

6 Principaux indicateurs financiers du secteur de la construction en 2013



Source : Insee, Fare

Entreprises sans salarié : 97 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013

En 2013 en Corse, les 920 entreprises du BTP sans salarié imposées au régime réel génèrent un chiffre d'affaires de 97 millions d'euros, soit 6,2 % de l'ensemble du secteur (hors auto-entreprises). Le chiffre d'affaires moyen de ces entreprises est de 105 000 euros.

Ces entreprises ont une meilleure rentabilité économique que les entreprises employeuses (26 % contre 16 %). Comparées à leurs homologues de province, elles dégagent une rentabilité supérieure dans le second œuvre (62 % contre 55 %) et les travaux publics (11 % contre 4 %) et moindre dans le gros œuvre (20 % contre 32 %). Comme pour les entreprises employeuses, la rentabilité économique des entreprises du gros œuvre et du second œuvre se dégrade nettement entre 2009 et 2013 (respectivement - 45 points et - 52 points). Au niveau national, le recul est beaucoup moins marqué (respectivement - 14 points et - 23 points).

De même, les entreprises sans salarié de la construction investissent davantage que sur le continent, et ce quel que soit le sous-secteur. Par ailleurs, à l'inverse des entreprises employeuses, elles se financent moins grâce à leurs fonds propres qu'en province.

part de leur valeur ajoutée nettement plus faible que dans l'ensemble de l'économie marchande (- 8 points). A l'image de celui des autres secteurs, ce taux d'investissement dans le BTP est plus important sur l'île qu'en France de province : 7,8 % contre 6,1 % (figure 6). Les investissements plus élevés sont favorisés par les crédits d'impôt accordés en Corse. Ces derniers jouent favorablement sur le résultat net et par conséquent sur la capacité d'autofinancement des entreprises insulaires de la construction. Leur capacité d'autofinancement est ainsi plus élevée qu'en province (+ 14 %). En Corse, comme ailleurs, les entreprises de travaux publics investissent davantage que celles du gros œuvre et du second œuvre.

... et peu endettées

Malgré des investissements plus importants qu'au niveau national, les entreprises corses de la construction sont moins endettées que celles de France de province. Elles utilisent peu l'effet de levier financier (emprunts / capitaux propres). Lorsque la rentabilité économique est supérieure au taux d'intérêt, ce recours à l'emprunt permet d'accroître la rentabilité financière de l'entreprise d'où un effet de levier. Aussi, malgré une rentabilité économique légèrement meilleure, les entreprises insulaires ont une rentabilité financière moindre que leur homologues de province. Les entreprises de la construction utilisent encore moins l'effet de levier que l'ensemble des entreprises corses. Parallèlement, dans la région, la plus grande part que représente le capital et les réserves dans l'ensemble du passif témoigne d'une bonne santé financière des entreprises de la construction. En effet, elles ont une autonomie financière (capitaux propres / total du bilan) analogue à celle des entreprises des autres secteurs, alors que sur le continent, leur autonomie financière est nettement moins élevée que dans l'ensemble

de l'économie. En outre, l'autonomie financière est plus importante en Corse qu'en province (41 % contre 30 %, soit 11 points). L'écart est surtout marqué pour les entreprises les plus grandes (15 points) alors qu'il est faible pour celles de 5 salariés ou moins (2 points) (figure 6). ■

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Elle concerne les entreprises employeuses et mono-régionales ne bénéficiant pas du régime micro-fiscal (voir méthodologie).

Source

Fare (Fichier approché des résultats d'Esane) : le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéfices que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle/ESA). Le champ couvert par Fare est l'ensemble des entreprises marchandes à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles.

Définitions : voir pages 33 à 35

Méthodologie

Les données financières, issues des déclarations fiscales, ne sont connues que pour les entreprises qui ne bénéficient pas du régime micro-fiscal. En effet, les entreprises soumises à ce régime règlent un montant d'impôt calculé à partir du chiffre d'affaires brut ou des recettes et n'établissent donc pas de comptes détaillés. Aussi, cette étude porte sur les entreprises imposées au régime réel. Cette restriction de champ a un impact particulièrement fort dans la construction en Corse : alors que tous secteurs confondus, en Corse comme sur le continent, 33 % des entreprises sont ainsi exclues, dans la construction, c'est le cas de 44 % des entreprises en Corse contre seulement 28 % en France de province. Ces entreprises ont beau être nombreuses, elles concentrent dans la région comme ailleurs moins de 1 % des effectifs salariés. L'étude concerne seulement les entreprises employeuses dont la structure n'est pas concernée par ces écarts. Parallèlement, l'encadré apporte quelques éléments sur les entreprises sans salarié c'est à dire celles exclues du champ de l'étude.

Par ailleurs, ces données financières ne sont disponibles qu'au niveau de entreprises et non au niveau de chacun de leurs établissements. Leur exploitation au niveau régional nécessite donc de se limiter aux seules entreprises implantées très majoritairement dans une seule région. Ainsi, seules les entreprises, dites mono ou quasi-mono régionales (dont au moins 80 % des effectifs salariés travaillent dans une seule et même région) seront prises en compte. Cette limitation de champ conduit à exclure de l'analyse les grandes entreprises nationales ou internationales dont les nombreux établissements sont situés dans plusieurs régions. Elle a néanmoins un impact très limité sur le champ analysé. En effet, les entreprises de la construction, notamment de gros et second œuvres, sont quasi-exclusivement mono régionales, en Corse comme sur le continent.

Les comparaisons avec le reste de l'économie marchande portent, comme pour les entreprises de la construction, uniquement sur les entreprises employeuses.